


Programme Solidarité

Soutenir
les parents
en deuil



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

Éternellement dévouée



« La perte de notre enfant fut extrêmement difficile. Ce geste de solidarité fut vraiment apprécié. »

- Dany et Isabelle

SOLIDAIRE FACE À LA PERTE D'UN ENFANT

La perte d'un enfant est probablement l'événement le plus bouleversant qui puisse survenir au sein d'une famille. En accord avec ses valeurs d'entraide et de solidarité, le réseau des coopératives funéraires du Québec a voulu démontrer son soutien en créant le programme Solidarité.

Ce programme permet d'offrir **gratuitement** une gamme de services funéraires aux familles éprouvées par ce deuil. Ainsi, lors du décès d'un enfant de moins de 18 ans, les coopératives du réseau offrent à tous leurs membres*:

- Services professionnels et administratifs
- Transport du défunt ou de la défunte
- Préparation du corps, thanatopraxie, crémation
- Location d'un cercueil
- Urne (selon une sélection proposée)
- Salon d'exposition pendant une période d'au moins trois heures
- Salle de cérémonie pendant au moins une heure
- Corbillard ou voiture de direction et directeur de funérailles pour un événement hors des installations de la Coopérative (cérémonie ou disposition finale)
- Parution d'un avis de décès sur le site Web de la Coopérative

Cette offre pouvant être bonifiée, il est préférable de valider les détails du programme en vigueur à la Coopérative.

* Pour bénéficier du programme Solidarité, il faut être membre ou devenir membre de la Coopérative.

Pour devenir membre ou pour obtenir de l'information sur le programme Solidarité, visitez notre site Web ou appelez-nous.

418 688-2411

1 888 688-2411 (sans frais)

coopfuneraire2rives.com

Imprimé sur du papier durable Sustana Opaque^{MC}
fait de 30 % de fibres recyclées durables.



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

Éternellement dévouée